

MASTER OF ARTS HES-SO EN PÉDAGOGIE MUSICALE ORIENTATION ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL OU VOCAL

ADMISSION (CANDIDAT·E·S INTERNES ET EXTERNES)

Les conditions générales d'admission sont fixées par les directives-cadres et règlements applicables de la HES-SO et de l'HEMU. Les présentes exigences les complètent dans le cadre de l'admission en Master of Arts HES-SO en Pédagogie musicale (MAP), orientation enseignement instrumental ou vocal.

En complément de l'épreuve instrumentale ou vocale, un entretien en français de 10 minutes est prévu. Cet entretien porte sur le parcours et le projet d'étude du/de la candidat·e ainsi que sur un dossier qu'il ou elle aura préparé (de préférence en français ; les langues nationales et l'anglais sont acceptés à l'écrit, mais l'entretien se déroule en français). Ce dossier succinct est composé des documents suivants :

- un curriculum vitae (1 page)
- une lettre de motivation (1 page)
- un argumentaire (entre 1800 et 2000 caractères, espaces non compris) en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal portant sur 1 des 4 items proposés (voir infra).

Le dossier doit être envoyé jusqu'au dimanche 1^{er} mars 2026 :

- via le formulaire d'inscription en ligne : www.hemu.ch/admissions
ET
- par courrier électronique, en envoyant votre curriculum vitae, votre lettre de motivation et votre argumentaire à l'adresse suivante : admissions.map@hemu-cl.ch

Les entretiens d'admission se dérouleront par visioconférence ZOOM pour tous·tes les candidat·e·s internes et externes, indépendamment du site d'inscription :

- Jeudi 19 mars 2026
- Vendredi 20 mars 2026
- Jeudi 26 mars 2026
- Vendredi 27 mars 2026
- Lundi 30 mars 2026 (après-midi)
- Jeudi 2 avril 2026

En cas d'impossibilité majeure à l'une de ces dates (ou créneau horaire), nous vous prions de bien vouloir nous en informer au moment de votre inscription à l'aide de tous les justificatifs nécessaires. Les remarques tardives ne pourront pas être prises en compte dans la planification des admissions.

Attention !

Une séance d'information **obligatoire** pour les étudiant·e·s admis·e·s aura lieu le vendredi 18 septembre 2026, de 10h30 à 12h00 en salle Schuricht, à Lausanne.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver cette date.

LISTE DES ITEMS ET CONSIGNE POUR L'ARGUMENTAIRE

Choisissez **un item parmi les quatre** proposés ci-dessous, et proposez un argumentaire de 1 page au maximum en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal.

1 – « *L'apprentissage ne doit pas être cloisonné en disciplines isolées, mais doit favoriser les liens entre les savoirs et les expériences vécues.* »

C. Freinet

2 – « *Les connaissances ne se transmettent pas, elles se construisent et chacun le fait à son rythme.* »

A. Prost

3 – « *L'élève apprend dans l'interaction de l'action et de la réflexion, apprendre c'est construire son savoir.* »

C. Amade-Escot

4 – « *L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit mais une source que l'on laisse jaillir.* »

M. Montessori